

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AOUT 2023 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 8

Absents : 6

dont représentés : 4

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents :

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Camille ROSSI, Antoine ANTONA, Simon FIDELI, Elodie MARSILJ-PELLICCIA, Fabienne PERALDI

Date de la convocation :

11 août 2023

Absents :

Lucette AMARO-CAPITAO, Hélène AUBRY (procuration à Antoine ANTONA), Barbara CASINI, Marie-Françoise MASSEI (procuration à Fabienne PERALDI), Raphaël PIERRE-BIANCHETTI (procuration à Pascal LECCIA), Patrick RINIERI (procuration à Paul BERNARDI)

Délibération affichée en mairie

le : 30 août 2023

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 30 août 2023

Secrétaire de séance : Paul BERNARDI

Accusé réception reçu

le :

Délibération n°004-006-2023 : Création de 4 postes d'Adjoints territoriaux d'animation à temps complet

Le Maire expose que compte-tenu des besoins du service, 4 postes d'Adjoints territoriaux d'animation à temps complet (35h00) doivent être créés à compter de ce jour.

Les agents seront recrutés conformément au décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints territoriaux d'animation.

2 agents titulaires du CAP petite enfance et 2 agents titulaires du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture seront affectés à la crèche communale et occuperont les fonctions d'agents de crèche, ce qui comprend notamment les missions suivantes : encadrement d'un groupe d'enfants de 0 à 3 ans, organisation et animation des activités adaptées au développement de l'enfant, participation aux tâches courantes, participation en équipe au projet d'établissement.

Les dépenses résultant de cette création sont prévues au chapitre 64 du budget primitif.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **CREE** 4 postes d'Adjoints territoriaux d'animation à temps complet
- ✓ **COMPLETE** le tableau des effectifs en ce sens
- ✓ **CHARGE** le Maire de procéder à la déclaration de création des postes et aux nominations afférentes

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,

Pascal LECCIA



Le MAIRE
Pascal LECCIA